

Dans le cadre de la convention relative au tourisme culturel signée par le ministère de la Culture & le ministère chargé du tourisme, représenté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances,

*la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts-de-France (UNAT),*

lancent un

APPEL À CANDIDATURES

*en direction des **artistes visuels***

**EN VUE D'UNE RÉSIDENCE-MISSION D'APPUI
ARTISTIQUE (Mi.A.A.) SE DÉPLOYANT À L'ÉTÉ 2020**

*au sein du VVF de Blériot-Plage
dans le Pas-de-Calais*

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Des partenariats en faveur des vacanciers, reposant sur une articulation organisée entre tourisme à vocation sociale et solidaire d'une part et faits artistiques et culturels d'autre part s'expérimentent en région Hauts-de-France depuis l'été 2017.

Pour ce faire, la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France et l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France ont choisi, après concertation, de privilégier une forme d'intervention plaçant en situation centrale et rayonnante l'artiste et mobilisant plus particulièrement les différents professionnels en activité au sein d'établissements de vacances ou de séjour.

Ici, en l'occurrence, pour ce qui concerne ce présent appel à candidatures, il s'agit de l'équipe en activité au sein du **VVF Villages de Blériot-Plage** dans le département du Pas-de Calais. Cet établissement étant géré par l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES).

Cette forme d'intervention retenue est la résidence-**mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** qui a été initiée il y a quelques années, en région Hauts-de-France, à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle *tout au long de la vie*.

Cette forme de résidence ne se confond, en aucun cas, avec une résidence de création. Il n'y a, en ce cadre, aucune commande d'œuvre ni enjeu de production.

L'objectif qui est généralement attaché à une résidence Mi.A.A. est d'amener, en un site précis et relativement circonscrit, comme ici, en ce village-vacances, les publics qui en relèvent, momentanément ou de manière plus prolongée, à se trouver, de manière incidente ou, au contraire, de manière très organisée, en proximité avec un artiste et de vivre avec lui des temps de rencontre et d'action où tout est possible (élaboration de micro-projets artistiques, temps de pratique artistique, parcours artistiquement conçus de découverte de l'environnement immédiat, échanges à propos de la recherche et des œuvres de l'artiste, création d'actions voire d'événements participatifs, coloration du quotidien du site à l'aune de la démarche et recherche artistiques qui l'animent, etc),

Les personnes que l'on cherche à toucher, via une résidence Mi.A.A., sont plus particulièrement celles pouvant se sentir en éloignement ou du moins en situation d'intimidation vis-à-vis de la culture et de l'art. Mais au-delà de ces personnes ce sont, plus généralement, toutes celles qui séjournent au VVF Villages de Blériot-Plage qui sont susceptibles d'être concernées.

Ceci implique une relation privilégiée entre l'artiste-résident et les différents personnels travaillant au sein de l'établissement, ceux-ci incarnant la permanence en un lieu de séjour qui, par définition reçoit de manière momentanée des familles ou des groupes (de quelques jours à deux semaines).

C'est la totale complicité interprofessionnelle qui peut s'organiser entre ces personnels et l'artiste qui garantit la réussite d'une résidence Mi.A.A.

Cette réussite est effectivement au rendez-vous dès lors que l'on se donne les moyens d'une inscription quasi naturelle et chaleureuse, dans une équipe professionnelle, d'une présence d'un professionnel d'un autre type, l'artiste.

Cette présence, par essence différente, rare même, apparaît aux yeux des partenaires de cette offre particulièrement apte à enchainer ou à poétiser un quotidien, qui plus est en un espace-temps où la disponibilité des bénéficiaires est, à priori, de mise.

C'est à cette intégration de l'artiste en son sein que s'engage l'équipe du VVF Villages de Blériot-Plage. C'est également à l'imprégnation du site par la création et l'imaginaire développés par l'artiste que s'engage la même équipe.

Si, en tant que potentiel candidat, vous souhaitez en savoir plus à propos des Mi.A.A. vous êtes invités à cliquer sur le lien suivant :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

et télécharger le fichier « *Qu'est-ce qu'une résidence-mission* » en bas de page.

MISSION PROPOSÉE A L'ARTISTE-RÉSIDENT

Il s'agit donc, **pour un artiste**, au cours d'une période d'un seul tenant allant du **4 juillet au 4 septembre 2020** de résider au VVF de Blériot-Plage et d'accompagner, à raison de six jours par semaine, les équipes d'animation et d'accueil des vacanciers venant y séjourner afin de mener à bien, en faveur des familles et groupes qui s'y succèdent des processus très variés d'action culturelle et d'action artistique ainsi que des temps de pratique artistique qui soient fortement imprégnés de la recherche et de la démarche artistiques qui l'animent.

L'expérimentation, le renouvellement permanent des propositions, l'action participative, l'inattendu et le joyeux mais aussi le questionnement sont particulièrement souhaités.

Si aucune thématique n'est imposée par les partenaires initiateurs de cette résidence-Mi.A.A., ceux-ci suggèrent, sans aucun caractère d'obligation toutefois, que chaque artiste-candidat puisse en proposer une ou, du moins une sorte de fil rouge.

Ainsi, il semble intéressant, par exemple, de s'appuyer sur une mise en évidence de l'articulation pouvant exister entre sa recherche artistique propre et l'imaginaire collectif qui peut se rattacher à l'idée de vacances ou d'un village-vacances en particulier.

Chaque artiste-candidat est, par ailleurs, invité **à venir résider accompagné d'un ensemble d'œuvres ou de formes artistiques légères déjà réalisées et disponibles à des fins de diffusion intensive** au sein de Cap d'Opale et éventuellement à sa périphérie durant la période de résidence. Cet ensemble pouvant être également complété d'un ensemble documentaire, d'affiches, d'un blog ou site dédié, etc, la liste des possibles en la matière étant loin d'être close).

En amont de la période de résidence à proprement parler, l'artiste retenu est invité à venir vivre une période d'immersion au sein du village-vacances **deux jours au mois de juin 2020** afin d'y faire connaissance avec l'équipe et le site, de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

CONDITIONS

Il s'agit, pour cette résidence **d'une mission à temps plein, en toute exclusivité** (cet engagement est impératif).

En ce qui concerne la rémunération l'artiste retenu, le coût total employeur ne pourra, en aucun cas, excéder, pour **les deux mois de résidence et les deux jours d'immersion, 8 800 euros**, (rémunération de l'artiste, charges et cotisations afférentes et, le cas échéant, les droits d'auteur)

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi applicable est le régime général, s'agissant ici d'action culturelle. La rémunération sera ainsi formalisée par un contrat de travail à durée déterminée et un bulletin de salaire.

Toutefois, pour les artistes relevant du statut de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission (la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut) peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet (cela peut représenter environ 30 % de la mission et donc, le cas échéant, de la rémunération totale).

L'artiste retenu bénéficiera, **à titre gracieux, d'un hébergement** au sein du VVF de Blériot-Plage. Ses **repas seront également pris en charge**. Ainsi que **deux voyages aller-retour** de son lieu d'habitation au VVF de Blériot-Plage.

Un budget sera également consacré aux éventuels besoins en matière de fongibles et de petites fournitures. Ces moyens ont pu être mobilisés conjointement par le ministère de la culture – direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT) et l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES).

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-Mi.A.A.

Chaque candidat est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre la communauté au travail et la communauté en séjour au VVF Villages de Blériot-Plage. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir constituent un ensemble, d'un seul tenant de préférence, à adresser, par voie électronique uniquement, sous format, PDF à l'adresse suivante : sbardel@vvfvillages.fr

Cet ensemble comprend :

1. un dossier artistique présentant la démarche et la production artistiques du candidat ;
2. un CV ;
3. un courrier de motivation confirmant son acceptation du principe de présence exclusive et faisant état d'un certain nombre de pistes qui seront empruntées au cours de la résidence-Mi.A.A. ;
4. une liste des œuvres et objets artistiques que le candidat propose de diffuser durant la résidence-Mi.A.A.

L'ensemble est à envoyer **pour le 7 juin 2020, dernier délai.**

ANNONCE DU CHOIX DE L'ARTISTE-RÉSIDENT RETENU

Un jury composé de représentants :

- de la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-calais (DRAC),
- de l'union nationale des associations de tourisme – région Hauts de France (UNAT),
- de l'association régionale pour le tourisme éducatif et social (ARTES),
- du VVF de Blériot-Plage

se réunira, au plus tard, entre le 8 et le 19 juin 2020, et procédera au travail de pré-sélection, puis de sélection.

Le choix définitif de l'artiste-résident est annoncé, au plus tard, le 22 juin 2020.

Important : compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de COVID19, et aux mesures de déconfinement progressives qui seront mises en œuvre, si d'aventure la période de la résidence-mission venait à évoluer, les candidats en seraient alertés dès que possible.

LIENS UTILES

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

Contacter

Madame **Sylvie BARDEL** – VVF de Blériot-Plage

sbardel@vvfvillages.fr

POUR FAIRE PLUS AMPLE CONNAISSANCE

- avec le VVF de Bériot-Plage :

<https://www.vvf-villages.fr/villages-vacances/vacances-bleriot-plage-vvf-villages.html>

- avec l' UNAT :

www.unat.asso.fr/unat

- avec ARTES:

www.artes.asso.fr

- avec la DRAC Hauts de France

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France

- et avec les différents dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique disponibles en Hauts-de-France

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>